Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200513-2020_8-DE

SEAT
Syndicat d'Études
et d'Aménagement Touristique

Séance de l'assemblée Délibérante du 13 mai 2020
Délibération n°08/2020

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le jeudi 30 avril deux mille vingt, s'est réuni à 17 heures trente, le mercredi 13 mai deux mille vingt, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :
HEALY Bénédicte
BUCHE Jean-Pierre
BRUHAT Pascal
DEMERE Jean-François
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :
PETEL Gilles
BERNARD Françoise
BLANCHET Roland
SALLES Daniel
DELETANG Claude

Suppléants présents :
DUPECHER Pierre
HENRION Colette

Suppléants excusés :
GUELON René
AUBIER Claude
FEDERSPIEL Hélène
LANGUILLE Fabienne
BLANCHAMP Gérard
DUMAS Olivier
GUILLAUME Gérard
ARDOUREL Sylvie

Représentation : En l'absence de M. Gilles PETEL, son suppléant M. DUPECHER Pierre a un droit de vote.
En l'absence de M. Daniel SALLES, sa suppléante Mme Colette HENRION a un droit de vote.

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7				7	7	0	0

Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 063-256303520-20200513-2020_8-DE

Objet : Demande de subvention « Ecopôle du Val d'Allier - Actualisation du plan de gestion »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;
Vu la délibération n°27/2015 du 29 juin 2015, acceptant la proposition de la LPO Auvergne en tant que prestataire pour la mise en place du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier (2015-2020) ;
Vu la délibération n°04/2020 du 26 février 2020, autorisant la rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises et la réalisation du marché pour « Bilan plan de gestion 2015-2020 et rédaction du plan de gestion pluriannuel de l'Ecopôle du Val d'Allier 2021-2030 ».

Le Président rappelle que le site de l'Ecopôle du Val d'Allier, a été labellisé Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme début d'année 2019, et explique qu'un plan de gestion pluriannuel à 10 ans doit-être mis en place pour répondre aux exigences de la labellisation ENSIL.

Il est précisé, suite à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la rédaction d'un *Plan guide de l'Ecopôle du Val d'Allier*, que la mise en place d'un plan de gestion transversal et collaboratif doit permettre de regrouper les quatre axes stratégiques du projet de l'Ecopôle à savoir :

- Environnement et préservation de la biodiversité
- Production agricole et alimentation
- Economie circulaire et éco-valorisation du site
- Vivre ensemble et enjeux sociétaux

Le Président explique que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2020 et qu'elles feront l'objet d'une demande de subvention LEADER, permettant au SEAT de bénéficier d'une subvention de 80% du coût de la prestation.

Suite aux consultations préalables du marché, avant sa passation, le cout total HT du dossier est évalué à 69 216 euros avec une participation de la collectivité à hauteur de 19 216 euros.

CONSULTATION PREALABLE sur devis prévisionnelle	**Ecopôle du Val d'Allier – Actualisation du plan de gestion**
Coût Total Eligible	69 216 €
Subvention LEADER 80%	50 000 €
Autofinancement	19 216 €

Il est précisé que la part d'autofinancement du SEAT est fixé à un taux de 20% du montant total des dépenses.

Il est remarqué que le montant de la subvention est plafonné à 50 000 euros pour la présente demande sur la fiche-action 2 : « valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine » ; ce qui représenterait, pour un coût total HT de 62 500 euros, un montant minimum de 12 500 euros d'autofinancement pour la collectivité.

Après avoir ouï l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de demande de subvention ;
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches relatives aux demandes de subventions nécessaires pour le financement de ce projet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet ;
- **D'autoriser** la prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

BILLOM COMMUNAUTES S.E.A.T. LIOND'ARVERNE COMMUNAUTE